

Procès - Verbal

Séance du 16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le seize du mois de mai à 18h45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni à la salle de conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST.

Absents : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT

Pouvoir : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Françoise LEMARCHAND

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVEQUE

Le quorum étant atteint, Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Yves DECOCK qui ouvre la séance à 18h46. Monsieur Jean-Yves DECOCK propose à Madame Aurélie LEVEQUE d'être secrétaire de séance. Madame Aurélie LEVEQUE et le conseil acceptent.

Puis, Monsieur Jean-Yves DECOCK énonce **l'ordre du jour** :

- Approbation du PV du 22/03/2023 et du PV du 11/04/2023,
- Désignation des 2 conseillers communautaires en remplacement de Mme Rohaut et de M. Bonduelle,
- Réorganisation des commissions communales,
- Désignation du délégué titulaire au Comité Syndical SE60 en remplacement de M. Bonduelle,
- Autorisation pour les prélèvements automatiques sur les comptes de la trésorerie sans ordonnancement pour la commune et l'assainissement,
- Retrait de la CCPV en tant que membre de droit du SMOTHD,
- Attribution des subventions aux associations,
- Approbation des horaires pour l'éclairage public (durée, extinction partielle),
- Questions diverses

Approbation du PV du 22/03/2023 et du PV du 11/04/2023

Monsieur Jean-Yves DECOCK demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 22 mars 2023 ? sans observations, il poursuit et demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 11 avril 2023.

Aucune observation n'est notifiée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

Désignation des 2 conseillers communautaires en remplacement de Mme Rohaut et de M. Bonduelle

Monsieur Jean-Yves DECOCK informe que suite à la démission de Monsieur Claude BONDUELLE effective le 6 mars 2023 et celle de Madame Hélène ROHAUT effective en date du 20 mars 2023 ; vu que ces derniers avaient été élus comme conseillers communautaires ; il est nécessaire de désigner 2 conseillers au sein du conseil municipal pour les remplacer.

Monsieur Jean-Yves DECOCK propose :

- Monsieur Francis DELABY
- Madame Aurélie LEVEQUE

En remplacement de Monsieur Claude BONDUELLE et Madame Hélène ROHAUT comme conseillers communautaires à la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
--------	----	----------	---	--------------	---

Réorganisation des commissions communales

Vu la délibération du 4 février 2022 concernant la désignation des commissions municipales,

Vu la démission des Adjointes au Maire : Monsieur Claude BONDUELLE, Madame Angélique SAINNEVILLE et Madame Hélène ROHAUT

Considérant qu'il est nécessaire de réorganiser les commissions afin d'en assurer un bon fonctionnement.

Le Maire est Président de chaque commission. Le conseil municipal désigne comme suit un Vice-Président et les membres des diverses commissions municipales ci-dessous énumérées, :

CONSEIL D'ECOLE : Le Maire est systématiquement représenté au conseil d'école (ou par son représentant) et un second représentant est désigné par le conseil ; Le conseil municipal désigne : Madame Aurélie LEVEQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE :

Titulaire : Isabelle DUBUT, **Suppléant :** Thibaut HULLAERT

FINANCES ET PREPARATION DU BUDGET :

Présidente : Isabelle DUBUT, Vice-Président : **Jean-Yves DECOCK**,

Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Aurélie LEVÉQUE, Martine LANGLOIS et Messieurs, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE, René THIEBAUT, Antonio PREVOST, Thibaut HULLAERT

SALLE DES FETES : (Réservations / locations / gestion de la salle)

Titulaires : Présidente : Isabelle DUBUT, Vice-Présidente : **Cynthia COTELLE**,

Antonio PREVOST, Jean-Yves DECOCK, Françoise LEMARCHAND, Francis DELABY

Suppléants : Thibaut HULLAERT, Aurélie LEVÉQUE

ATTRIBUTION LOGEMENT :

Présidente : Isabelle DUBUT, Vice-Président : **Antonio PREVOST**,

Jean-Yves DECOCK, René THIEBAUT, Martine LANGLOIS, Aurélie LEVEQUE

COMMUNICATION – SITE INTERNET - CULTURE – Bulletin de l'Herboval :

Présidente : Isabelle DUBUT, Vice-Président : **Jean-Yves DECOCK**,

Gérald LAQUERRIERE, Françoise LEMARCHAND

CHAMBRE DES METIERS ET CCI :

Référent : Jean-Yves DECOCK,

MAISONS FLEURIES, FÊTES ET CEREMONIES :

Présidente : Isabelle DUBUT, Vice-Président **Francis DELABY**,

Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Antonio PREVOST, René THIEBAUT

VOIRIE / BÂTIMENTS COMMUNAUX / ASSAINISSEMENT / CIMETIERE :

Présidente : Isabelle DUBUT, Vice-Président : **Gérald LAQUERRIERE**

Jean-Yves DECOCK, René THIEBAUT, Thibaut HULLAERT Antonio PREVOST, Cynthia COTELLE, Aurélie LEVEQUE

SPORT / SANTE / ASSOCIATIONS :

Présidente : Isabelle DUBUT, Vice-Président : **Antonio PREVOST**,

Jean-Yves DECOCK, Aurélie LEVÉQUE, René THIEBAUT, Thibaut HULLAERT, Cynthia COTELLE, Gérald LAQUERRIERE

MAISON DE RETRAITE :

Présidente : Isabelle DUBUT, Vice-Présidente : **Martine LANGLOIS**

Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND

ADICO :

TITULAIRE : Isabelle DUBUT

SUPPLEANTS : Antonio PREVOST, Thibaut HULLAERT

CORRESPONDANT DEFENSE :

Thibaut HULLAERT

HYGIENE ET SECURITE :

Présidente : Isabelle DUBUT, Vice-Présidente : **Françoise LEMARCHAND,**

Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Cynthia COTELLE, Thibaut HULLAERT, Antonio PREVOST

ANIMAUX :

Thibaut HULLAERT et Francis DELABY

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Désignation du délégué titulaire au Comité Syndical SE60 en remplacement de M. Bonduelle

Le conseil municipal doit désigner un nouveau délégué titulaire au sein du comité syndical du Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60). En effet, il est nécessaire de remplacer Monsieur Claude BONDUELLE qui a démissionné.

Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Yves DECOCK comme délégué titulaire.

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Autorisation pour les prélèvements automatiques sur les comptes de la trésorerie sans ordonnancement pour la commune et l'assainissement

Monsieur Jean-Yves DECOCK explique aux membres présents qu'il y a lieu de délibérer sur les dépenses de la commune et celles de l'assainissement pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait et propose les dépenses suivantes :

- Le remboursement de lignes de trésorerie ;
- Les abonnements et consommations de carburant ;
- Les abonnements et consommations d'eau ;
- Les abonnements et consommations d'électricité ;
- Les abonnements et consommations de téléphonie fixe, d'internet et de mobile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : émet un avis favorable à cette proposition dans son intégralité.

POUR :	11	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Retrait de la CCPV en tant que membre par la CCPV en vue de sa restitution à SMOTHD

Après les explications de Monsieur Jean-Yves DECOCK, précisant que l'essentiel du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Picardie Verte est achevé et que le maillage est réalisé en totalité.

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le retrait de la CCPV en tant que membre de droit du SMOTHD,
- D'approuver la reprise de la compétence « Très Haut Débit » par la CCPV en vue de sa restitution à ses communes membres,

- D'autoriser Madame la Présidente de la CCPV à effectuer toutes démarches administratives nécessaires et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Attribution des subventions aux associations

Monsieur Jean-Yves DECOCK précise que la commission sports santé associations s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions. Il rend compte à l'ensemble des membres des décisions prises.

Madame Cynthia COTELLE rappelle que le conseiller membre d'une association ne participera pas au vote.

Après explications, le conseil municipal délibère et décide d'attribuer une subvention communale pour cette année 2023 comme suit :

ASSOCIATIONS	Conseiller membre d'une association ne participant pas au vote	POUR	MONTANT en € ATTRIBUE 2023
AMICALE DES CHASSEURS		11	1 000 €
APE		11	750 €
ASSOCIATION SPORTIVE CES DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS		11	1 000 €
BADMINTON		11	500 €
CLUB DU 3EME AGE	Françoise LEMARCHAND	10	900 €
COMITE DES FÊTES	Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Aurélie LEVEQUE, René THIEBAUT	7	10 000 €
COOPERATION SCOLAIRE ECOLE		11	3 000 €
COUNTRY DANSE		11	1 000 €
ENVOL		11	50 €
FIL D'ARIANE		11	200 €
FOYER SOCIO EDUCATIF FSE COLLEGE		11	1 100 €
JARDINS FAMILIAUX		11	500 €
LA PREVENTION ROUTIERE		11	200 €
L'HIRONDELLE		11	3 000 €
OISE ALZHEIMER		11	100 €
PARALYSES DE France sous réserve de fournir les documents manquants		11	100 €
RESTONS JEUNES	Isabelle DUBUT	10	1 000 €
RESTO DU CŒUR		11	1 000 €
SAPEURS POMPIERS sous réserve de fournir les documents manquants		11	1 300 €
SPA CONVENTION FOURRIERE		11	1 445.50 €
SECOURS CATHOLIQUE		11	500 €
STE TENNIS	Gérald LAQUERRIERE	10	0 €
UMRAC	Antonio PREVOST	10	500 €
USM FOOT		11	11 000 €

Approbation des horaires pour l'éclairage public

Monsieur Jean-Yves DECOCK rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne totale ou partielle de l'éclairage public. D'autant plus qu'il devient urgent de faire régler les armoires électriques notamment pour solutionner les dysfonctionnements actuels de l'éclairage public qui reste allumé la journée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré envisage que l'éclairage public soit interrompu en totalité pendant 3 mois de juin 2023 à août 2023 ; puis à partir de septembre 2023 de 23 heures à 5 heures (selon l'enquête publique). La commune sollicitera le syndicat d'énergies afin de mettre en œuvre cette décision.

Monsieur Jean-Yves DECOCK précise que cette décision pourra toujours être maintenue ou révisée et notamment en période de fêtes ou d'évènements particuliers.

Un arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure sera rédigé dès que les possibilités techniques le permettront.

POUR :	10	CONTRE :	0	ABSTENTION :	1
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Monsieur René THIEBAUT ajoute qu'il serait intéressant de connaître l'économie d'Énergie engendrée par cette décision.

Questions diverses

- Un devis de petites fournitures a été signé pour un montant de 2191.57 € dans le but de rénover le boulodrome. (perçage de madrier, béton, ...). Monsieur Gérald LAQUERRIERE se charge des travaux avec Monsieur Antonio PREVOST, Monsieur Francis DELABY et Monsieur René THIEBAUT. Ils seront assistés par les agents techniques si besoin.

- Madame Samantha CAMPION remplace Madame Ludivine DUCROU actuellement en congé parental. Un contrat de 20h lui a été proposé.

- La rupture conventionnelle concernant Madame Cynthia LAIGNIER a été refusée. Toutefois, elle garde la volonté d'un départ. Elle s'oriente vers une mutation et nous l'accompagnons dans sa démarche.

- Un parterre de pierres a été créé autour de la stèle au cimetière. Cette décoration vient embellir le monument. Merci à Monsieur René THIEBAUT et Monsieur Francis DELABY à l'initiative de ce projet et merci à son époux pour son bon goût.

- Le club de tennis souhaite faire un don de 6 000 € à la commune avec une seule observation : ce don devra être utilisé pour le projet de l'éclairage des 2 terrains de tennis. Un courrier a été envoyé à Madame la Préfète afin de demander de prendre une décision formelle sur cette demande.

- Monsieur Erwann DIAS sera prolongé d'un mois afin de pallier l'indisponibilité de Monsieur François OVIEVE actuellement apte à son poste avec restriction. Un aménagement de poste doit être envisagé.

- La commission de la salle des fêtes se réunira prochainement afin d'en réviser son règlement intérieur. L'approbation sera soumise au vote du conseil municipal.

- Nous sommes toujours dans l'attente de l'actualisation du dernier devis des pompes funèbres Lefebvre concernant l'agrandissement au columbarium.

- le vendredi 9 juin 2023, le conseil municipal se réunira afin de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

- Les coordonnées des élus qui le souhaitent seront communiqués aux hauts de France et à Monsieur Edouard COURTIAL, Ancien ministre et sénateur de l'Oise.

- Monsieur Gérald LAQUERRIERE soulève le problème de tracteur tondeuse. En effet les agents techniques sont constamment ennuyés avec le matériel trop souvent en panne. Madame le Maire précise que cela fait 3 semaines en effet qu'il est en réparation. Si des problèmes de matériels se posent la commune fera appel à une entreprise extérieure. Monsieur René THIEBAUT propose de recourir à la location en attente des réparations. L'achat d'un nouveau tracteur tondeuse est envisagé. Un devis sera demandé dans ce sens.

L'ordre du jour épuisé ; la séance est levée à 20h01.

Le Maire,



Isabelle DUBUT

Le secrétaire de séance,

Madame Aurélie LEVEQUE

